La réforme des ports d'outre-mer à l'Assemblée nationale

Le projet de loi portant réforme des ports d'outre-mer devait être examiné en séance à l'Assemblée nationale le 15 décembre après son passage devant la Commission du développement durable et de l'aménagement le 7 décembre.

Le projet de loi portant réforme des ports d'outre-mer bénéficie d'une procédure accélérée, engagée par le gouvernement le 8 décembre. La veille, le texte a été examiné par la Commission du développement durable et de l'aménagement devant laquelle le député Daniel Fidelin a présenté son rapport. Dans ce dernier, Daniel Fidelin rappelle l'objectif premier du projet de loi : adapter dans les départements d'outre-mer (DOM) le droit commun relatif aux ports maritimes. *« Il s'agit de transformer les quatre ports relevant des DOM (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion) en Grands ports maritimes (GPM) dans la continuité de la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire. »* Le rapporteur souligne que plus qu'un simple décalque de cette loi, la réforme tient compte des spécificités de l'outre-mer, où le port représente un poumon économique essentiel à l'approvisionnement des collectivités. Deux points du projet de loi traduisent cette spécificité : l'absence du transfert des outillages à des opérateurs privés et une plus grande place accordée à la représentation des collectivités territoriales dans les conseils de surveillance des quatre futurs GPM. Le député précise que des dispositifs de compensations pour les gestionnaires actuels des quatre ports, non prévus par le projet de loi, devront faire l'objet de discussions. Cette tâche reviendra aux *« préfigurateurs qui seront nommés une fois la loi promulguée »*. L'objectif affiché du gouvernement étant de rendre la réforme applicable entre le 1er juillet 2012 et le 1er janvier 2013. Au final, le texte du projet de loi a été assez peu amendé par la Commission. Parmi les ajouts figure la création *« d'un conseil de coordination interportuaire entre les GPM de Martinique, Guyane et Guadeloupe pour dégager des synergies, sur le modèle de ce qui est déjà opérationnel sur les axes séquanien et atlantique »*. La procédure accélérée répond enfin à une demande des acteurs concernés au sein des quatre futurs GPM : *« De toutes les personnes entendues, votre rapporteur ne s'est vu signifier qu'une demande unanime, accélérer la procédure et faire en sorte que le texte soit voté avant la fin de la législature ! »*, relève le député. ■

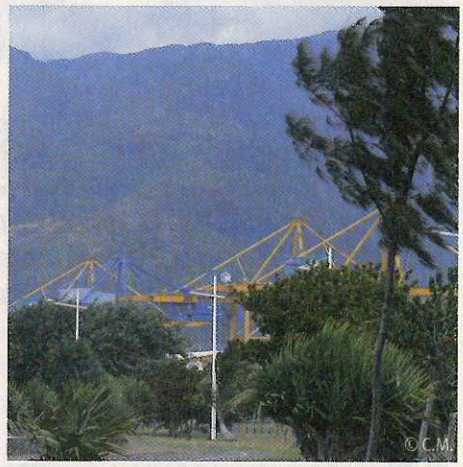

Clotilde Martin

Le BP2S a décerné ses premiers Trophées de l'initiative Shortsea

Le Bureau de promotion du shortsea shipping a décerné le 7 décembre les Trophées de l'initiative shortsea. Objectif : mettre à l'honneur des entreprises et personnalités ayant œuvré en faveur du transport maritime à courte distance.

À l'occasion de la première Nuit du Shortsea, BP2S a distingué sept entreprises et une personnalité dans le cadre des Trophées de l'initiative Shortsea :

- Prix Optimodalité : ECS European Containers Services, pour le développement de leurs nouveaux services de transport shortsea et intermodaux intra-européens en conteneurs 45' Pallet Wide. Était également nominée la Compagnie fluviale de transport (CFT) pour son projet de distribution de voitures par voie fluviale dans Paris.
- Prix Chargeur : General Mills, 6e groupe agroalimentaire mondial, pour le fort développement de son activité shortsea (- 90 % de kilométrage routier) et l'élargissement de sa prestation shortsea à l'activité logistique.
- Prix Organisateur de transport : Brangeon logistique, pour la création et le lancement en mars d'un nouveau service combiné rail/route innovant, premier service quotidien entre Rennes et Lyon (Combiwest). Était également nominée l'agence maritime AMD Agency, pour sa contribution au lancement d'une ligne conteneurisée entre Dunkerque et Saint-Petersbourg.
- Prix Transporteur routier : Transports Busto, pour son implication en faveur du ro-ro non accompagné entre la Galice et Saint-Nazaire via les ports de Vigo, Gijón et Montoir-de-Bretagne et son soutien aux lignes maritimes France-Espagne. Étaient également nominés les Transports Gazeau et TRM 53.
- Prix Port : Bayonne, pour ses initiatives et son soutien au lancement de nouveaux services de cabotage maritime sur Anvers (conteneurs) et fluvio-maritime sur Arles (vrac et conventionnel). Étaient également nominés les ports de Sète et de Dunkerque.
- Prix Agent maritime : Worms Services Maritimes, pour le lancement de nouvelles lignes régulières en Méditerranée, en particulier entre la Turquie et la France en ro-ro non accompagné. Était également nominé Somaloir.
- Prix Armateurs : Brittany Ferries, pour l'ouverture du réseau d'autoroute de la mer entre quatre ports anglais, un port français et deux ports espagnols, et le service ainsi offert d'un départ par jour dans chaque sens entre l'Angleterre et l'Espagne. Était également nominé ABCRM-Shipping.
- Enfin, le prix Personnalité revient à Claude Bouley (groupe Geodis), pour son action en faveur de l'Euroconteneur 33 palettes et son *« Manifeste pour le 45' Pallet Wide : un conteneur vert pour l'Europe »*.

BP2S a d'ores et déjà donné rendez-vous le 5 décembre 2012 pour la 2e édition de La Nuit du Shortsea. ■